Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil TREIZE, le 13 février, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 février 2013, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

<u>Présents</u>: Mesdames H. ALBANESI, N. BARDAUX, Messieurs PH. BARBIER, PH. BONNOT, J-M BRAHIER, T. HENRY, F. HERANNEY, PH. MAITRE, C. MESNIER, E. TRONCIN. Commission consultative: Madame S. BORNE et Monsieur A. MAZOYER.

Excusés: Mesdames B. LALLEMAND, M. MATEU, Messieurs D. EPAILLY, Y. DEBOUCHE, C. VAUTHEROT. Monsieur C. MAVON de la commission consultative

Ordre du jour

- ♦ Vote du compte de gestion 2012
- ♦ Vote du compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes
- ♦ Affectation du résultat 2012
- Subventions accordées aux associations et à l'école en 2013
- Indemnités des élus
- · Réformes des rythmes scolaires
- Renouvellement convention ATESAT
- Travaux 2013
- Questions diverses :
 - Elections municipales 2014 : répartition des sièges
 - Site internet

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2013.

2013-06: Vote du compte de gestion

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2012 avec les comptes de gestion 2012 du Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

2013-07: Vote du compte administratif 2012 du budget principal

Sous la présidence de François HERANNEY, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif <u>communal</u> 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent de Fonctionnement	257 105.89 €
Recettes	649 816.71 €
Dépenses	392 710.82 €

Investissement

Dépenses		423 911.99 €
Recettes		338 206.54 €
Déficit d'investissement	-	85 705.45 €
Restes à réaliser	-	7 966.00 €
Besoin de financement		93 671.45 €
Résultat global	+	163 434.44 €

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif communal 2012.

2013-08 : Vote du compte administratif 2012 - budget eau

Sous la présidence de François HERANNEY, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif <u>du service EAU</u> 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 18 046.06 €

 Recettes
 84 041.63 €

 Excédent de Fonctionnement
 65 995.57 €

Investissement

Dépenses 3 181.00 €
Recettes 38 772.71 €

Excédent d'investissement 35 591.71 €
Restes à réaliser - 21 418.00 €
Résultat global + 80 169.28 €

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service EAU 2012.

2013-09: Vote du compte administratif 2012 - budget assainissement

Sous la présidence de François HERANNEY, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif <u>du service ASSAINISSEMENT</u> 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 18 181.40 €

 Recettes
 47 291.06 €

 Excédent de Fonctionnement
 29 109.66 €

Investissement

Dépenses6 235.52 €Recettes76 826.98 €Excédent d'investissement70 591.46 €Restes à réaliser-20 128.88 €Résultat global+79 572.24 €

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service assainissement 2012.

2013-10 : Vote du compte administratif 2012 - budget forêt

Sous la présidence de François HERANNEY, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif <u>du service FORET</u> 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses		58 915.04 €
Recettes		124 935.98 €
Excédent de Fonctionnement		66 020.94 €
Investissement		
Dépenses		31 554.32 €
Recettes		15 242.84 €
Déficit d'investissement	-	16 311.48 €
Restes à réaliser	-	760.00 €
Besoin de financement		17 071.48 €
Résultat global	+	48 949.46 €

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service FORET 2012.

2013-11: Vote du compte administratif 2012 - budget CCAS

Sous la présidence de François HERANNEY, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif <u>du service CCAS</u> 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 1 607.98 €

 Recettes
 1 980.69 €

 Excédent global
 372.71 €

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du CCAS 2012.

2013-12: Affectation du résultat de l'exercice 2012 - budget principal

Après le vote du compte administratif 2012, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget principal.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2012 de la manière suivante :

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 pour 93 671.45 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 163 434.44 €, le déficit d'investissement de 85 705.45 € est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

2013-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget eau

Après le vote du compte administratif 2012, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget eau.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2012 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 65 995.57 € et l'excédent d'investissement est reporté au 001 pour 35 591.71 €.

2013-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 - budget assainissement

Après le vote du compte administratif 2012, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2012 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 29 109.66 €, l'excédent d'investissement est reporté au 001 pour 70.591,46 €.

2013-15 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 - budget forêt

Après le vote du compte administratif 2012, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget forêt.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2012 de la manière suivante : afin de couvrir le besoin de financement l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 pour 17 071.48 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 48 949.46 €, le déficit d'investissement de 16 311.48 € est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

2013-16: Affectation du résultat de l'exercice 2012 - budget CCAS

Après le vote du compte administratif 2012, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget CCAS.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2012 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 372,71 €.

2013-17 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école

Le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions attribuées en 2012 et propose au conseil municipal de fixer les montants des subventions pour l'année 2013. Les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer les subventions en 2013, telles que fixées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de quatre mille quatre cent quatre vingt euros qui sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2013.

Subventions	2012	voté pour 2013
Les Gars d'aigremont	25,00	25,00
Ass. FC Anciens combattant	40,00	40,00
Ass. Parents d'élèves	200,00	200,00
Ass. St Étienne	200,00	200,00
Club 3ème âge	200,00	200,00
Coop.scolaire / USEP + natation	4 462.00	1 500,00
Coop scolaire / subv fonct	850,00	850,00
Ass ELAN	200,00	200,00
Football Club Aigremont-Montoille	200,00	200,00
La prévention routière	70,00	70,00
Pupilles de l'Enseignement public	70,00	70,00
Ass US Section Tennis	200,00	200,00
Ass USP/ Section gymnastique	200,00	200,00
AICA Pouligney-Lusans/Chatillon-Guyotte	200,00	200,00
DDEN	75,00	75,00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200,00	200,00

L'amicale des donneurs de sang de Roulans	50.00	50,00
TOTAL	7 442.00	4 480,00

2013-18 : Indemnités des élus

Le conseil municipal décide du montant des indemnités des élus pour l'exercice 2013. Il est décidé, à l'unanimité de verser les pourcentages suivants, identique à l'année 2012 :

(pour mémoire les pourcentages versés en 2012, ci-dessous)

	Pourcentage 2012	Montant nets fin 2012
Maire	14,40	490,20
Maire délégué	7,40	251,90
1 ^{er} adjoint	5,40	183,81
2 ^{eme} adjoint	4,40	149,78

2013 -19 : Réforme des rythmes scolaires

Monsieur HERANNEY François, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal les dispositions de la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme s'applique de droit dès la rentrée 2013/2014. Toutefois, le maire peut demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014/2015. Cette demande de report doit parvenir au DASEN avant le 31 mars.

De plus, la commune devra décider de positionner la demi-journée supplémentaire le mercredi ou le samedi matin. A ce sujet, le Conseil Général du Doubs chargé de la mise en place des transports scolaires n'organisera pas de transport le samedi, la demi-journée d'école supplémentaire se fera donc le mercredi.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire de demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Une concertation aura lieu avec les différents acteurs concernés par cette réforme afin d'en définir les modalités et un calendrier des décisions à prendre sera élaboré afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 dans les meilleures conditions possibles.

2013-20: Renouvellement convention ATESAT

La convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) prise par la commune avec la DDT arrive à échéance. Monsieur le Maire propose de demander son renouvellement à partir de 2013 auprès du directeur de la DDT. Le montant forfaitaire annuel, pour une mission de base, est de 0,75 € par habitant, soit 590,25 euros au total pour notre commune.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention ATESAT auprès de la DDT, et donne pouvoir au maire pour la signature de cette convention.

Travaux 2013

Le maire propose au conseil municipal de réfléchir aux travaux et achats d'investissement à inscrire au budget 2013. Suite à une première concertation, une liste de travaux est proposée. Le conseil municipal, après avoir étudié cette liste décide que les travaux proposés soient inscrits au budget 2013.

Questions diverses

- Élections municipales 2014 : répartition des sièges

Après avoir contacté la préfecture pour confirmation du nombre de sièges pour les conseillers municipaux à Pouligney et à Lusans , Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la section de Lusans devra de nouveau élire trois conseillers municipaux et la section de Pouligney 12 conseillers. (ce calcul est réalisé sur la population de 2013 – données INSEE – et devra être recalculé début 2014)

- Site internet de la commune

Monsieur MAZOYER Alain, de la commission consultative, a contacté les deux personnes de la commune qui se proposaient de travailler bénévolement sur la mise en place d'un site internet pour la commune. Une première réflexion a donc eu lieu, afin de planifier les différentes phases d'élaboration du site.

Monsieur MAZOYER et Monsieur et Madame PINET se rencontreront le 1^{er} mars afin de définir les grandes lignes du site.

Le site tel que défini après réflexion, sera proposé au conseil municipal pour information et modifications éventuelles.

Le site sera ensuite construit et affiné durant l'été pour être présenté à la population à la rentrée.

Il est précisé qu'une demande devra être effectuée auprès de la CNIL et qu'un petit budget est à prévoir pour l'hébergement du site.

La séance est levée à 23 heures 50.

RECAPITULATIF:

Délibérations:

2013-06 : Vote du compte de gestion
2013-07 : Vote du compte administratif 2012 du budget principal
2013-08 : Vote du compte administratif 2012 - budget eau
2013-09 : Vote du compte administratif 2012 - budget assainissement
2013-10 : Vote du compte administratif 2012 - budget forêt

2013-11 : Vote du compte administratif 2012 – budget CCAS
2013-12 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget principal
2013-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget eau
2013-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget assainissement
2013-15 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget forêt
2013-16 : Affectation du résultat de l'exercice 2012 – budget CCAS
2013-17 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école
2013-18 : Indemnités des élus
2013 -19 : Réforme des rythmes scolaires
2013-20 : Renouvellement convention ATESAT

${\sf RECAPITULATIF}:$

<u>Sujets abordés</u>:

Ba : Élections municipales 2014 : répartition des sièges

Bb : Site internet de la commune